

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION LOCALE EAU

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2018

2. Approbation du projet de SAGE Oise-Aronde avant consultation du public par voie électronique

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre à 17H30, les membres de la Commission Locale de l'Eau, se sont réunis en salle des fêtes Yvon Dupain de la commune du Meux, sous la présidence de Monsieur Alain COULLARÉ, le Premier vice- président.

Etaient présents

Collèges des collectivités	Michèle BOURBIER, Annick LEFEBVRE, Arielle FRANCOIS, Eric BERTRAND, Michel ARNOULD, Didier LEDENT, Jean-Pierre VRANCKEN, Daniel FORGET, Sophie MERCIER, Françoise COUBARD, Alain COULLARÉ, Jean-François CROISILLE.
Collège des usagers	Christophe THIEBAUT (Chambre d'agriculture de l'Oise), Christian DELANEF (FOPMA), Claude BLONDEL (ROSO), Francis MONFAUCON (SAUR), Jean-Pierre BRICOUT (Association des irrigants du bassin de l'Aronde), Julie THIPOUSE (CCIO), Arnaud GOIFFON (SUEZ)
Collège de l'Etat	Marie-Anne BERNE (AESN), Martine RIVOLIER (DDT), Loïc BARTHELEMY (DREAL), Eric DEROZIER (AFB)

Etaient excusés ou ont donné pouvoir

Collège des collectivités	Philippe MARINI, Jean DESESSART, Michel BABOEUF, Anne Sophie FONTAINE, Emmanuel RAMBURE LAMBERT, Hubert DOISY
Collège des usagers	Hervé CHIAVERINI (UNICEM), Vincent AUBRY (SANEF)
Collège de l'Etat	Préfet Région Ile-de-France, Préfet de l'Oise, Marion MINOUFLET Fabrice DUWICQUET (DRIEE), Julien LEFEVRE (ONF)

Date de convocation : 23/10/2018

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de votants : 23

2. Approbation du projet de SAGE Oise-Aronde avant consultation du public par voie électronique

Rapporteur : Monsieur COULLARÉ

Vu la délibération du 10 décembre 2015, approuvant la mise en révision du SAGE ;

Vu la délibération du 03 novembre 2016, validant le rapport de phase 1 « État des lieux / diagnostic » ;

Vu la délibération du 29 juin 2017, validant le rapport de phase 2 « Construction du scénario alternatif et choix de la Stratégie » ;

Vu la délibération du 28 juin 2018, approuvant le projet de SAGE révisé avant consultation des personnes et organismes publics ;

Vu les conclusions du Comité de Pilotage en date du 07 décembre 2018 ;

Vu les éléments du dossier modificatif détaillés durant la présente séance plénière ;

Lors de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 28 juin 2018, l'ensemble des membres ont validé le projet du SAGE Oise-Aronde constitué du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), du règlement et de l'atlas cartographique.

Le projet de SAGE révisé a ensuite été soumis pour avis à la consultation des personnes publiques et organismes visés à l'article L.212-6 du Code de l'Environnement. Les avis réceptionnés dans le cadre de cette procédure sont les suivants :

STRUCTURE	DATE DE DELIBERATION
Commune de MOYENNEVILLE	27/08/2018
Commune de BRENOUILLE	20/08/2018
CC PAYS D'OISE ET D'HALATTE	23/07/2018
Commune de MONCEAUX	26/07/2018
Commune de CLAIROIX	11/09/2018
Commune de VERBERIE	28/08/2018
CC PAYS DE VALOIS	27/09/2018
Commune de COIVREL	14/09/2018
Commune de JAUX	18/09/2018
Commune de MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE	18/09/2018
Commune d'ANTHEUIL-PORTES	19/09/2018
Commune de GOURNAY-SUR-ARONDE	27/09/2018
Commune de CHOISY-LA-VICTOIRE	18/10/2018
CC PLAINE D'ESTREES	16/10/2018
Mission Régionale d'Autorité Environnementale	22/10/2018
CONSEIL DEPARTEMENTAL 60	22/10/2018
ENTENTE OISE-AISNE	25/10/2018
Commune d'ANGIVILLERS	18/10/2018
Commune de MONTIERS	09/11/2018
Commune de REMY	06/11/2018
Commune de RIVECOURT	06/11/2018
Commune de MOYVILLERS	06/11/2018
Commune de LONGUEIL-SAINTE-MARIE	06/11/2018
CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE 60	07/11/2018
Commune de SAINT-SAUVEUR	07/11/2018
SIAPA	08/11/2018
CHAMBRE AGRICULTURE 60	12/11/2018
COMITER Vallées d'Oise (AESN)	22/11/2018
COPTATI (AESN)	11/12/2018

Le 07 décembre dernier, le Comité de Pilotage de l'étude de révision du SAGE s'est réuni afin d'analyser les remarques émises d'un point de vue technique et juridique.

Après examen des avis reçus, par les membres du Comité de Pilotage, il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur les modifications à apporter au projet de SAGE Oise-Aronde révisé :

Référence au SAGE	Propositions de modification du Comité de Pilotage	VOTE DE LA CLE
PAGD : ENJEU « MILIEUX »		
PAGD OBJECTIF MILIEUX-RIV	<p>L'autorité environnementale recommande de préconiser l'utilisation d'espèces locales lors de travaux dans les cours d'eau.</p> <p>Réponse du Comité de pilotage : La notion d' « espèces végétales locales » n'est pas définie dans le Code de l'Environnement. Les membres du Comité de Pilotage ont rappelé la difficulté d'utiliser ce terme.</p> <p>✓ Proposition soumise au vote : aucune modification des documents du SAGE</p>	Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
PAGD MILIEUX-AQUA 3	<p>La CA 60 demande que les règles spécifiques aux zones humides à intégrer aux documents d'urbanisme soient limitées aux zones humides avérées selon les nouveaux critères de détermination.</p> <p>Réponse du Comité de pilotage : Le SAGE précise que « Le porter à connaissance des zones humides » a pour objet d'aider les collectivités dans cette démarche. Il constitue une base de référence pour l'identification des zones humides.</p> <p>✓ Proposition soumise au vote : aucune modification des documents du SAGE</p>	Pour : 22 Contre : 2 (MM. BRICOUT ET THIEBAUT) Abstention : 0
PAGD : ENJEU « QUALITE »		
PAGD QUALITE-URB 10	<p>L'autorité environnementale recommande d'intégrer des premières zones à enjeu environnemental qui pourront être complétées/précisées par des études ultérieures.</p> <p>Réponse du Comité de pilotage : Cette action est prévue dans le SAGE à partir de 2020.</p> <p>✓ Proposition soumise au vote : aucune modification de la disposition QUALITE-URB 10 / Mise à jour du titre de la carte N°13 de l'atlas cartographique</p>	Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
PAGD : ENJEU « QUANTITE »		
PAGD QUANTITE-EQUI 9	<p>Il est demandé d'intégrer la mise à jour du VMPO selon le nouveau mode de calcul.</p> <p>Réponse du Comité de pilotage : Les dispositions du SAGE intègrent la possibilité de mettre à jour le VMPO, sous réserve de nouvelles connaissances argumentées.</p> <p>✓ Proposition soumise au vote : aucune modification des documents du SAGE</p>	Pour : 22 Contre : 2 (MM. BRICOUT ET THIEBAUT) Abstention : 0
PAGD QUANTITE-EQUI 10	<p>La CA 60 rappelle qu'une équité de traitement est attendue concernant la connaissance du prélèvement pour l'AEP et les autorisations de prélever.</p> <p>Réponse du Comité de pilotage : Il est rappelé que cette disposition a été proposée dans un souci d'équité de traitement entre usagers.</p> <p>✓ Proposition soumise au vote : aucune modification des documents du SAGE</p>	Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
PAGD : ENJEU « RISQUE »		

<p>PAGD RISQUE-RUISS 2</p>	<p>Des réflexions et des actions ont été menées sur la question de l'agriculture de conservation qui permet de lutter contre les phénomènes de ruissellement. Il est demandé de proposer ce type d'action dans le cadre du SAGE Oise-Aronde.</p> <p>Réponse du Comité de pilotage : Il est proposé d'intégrer cette remarque dans RISQUE-RUISS 3 : en proposant « d'assurer un accompagnement technique pour la mise en place d'une agriculture de conservation sur le territoire » et QUALITE-AGRI 3 : en invitant à « réaliser des études menant à un état des lieux et des pistes d'action pour la mise en place d'une agriculture de conservation ».</p>	<p>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 1 (Mme BERNE)</p>
<p>PAGD RISQUE-RUISS 4</p>	<p>Il est demandé d'ajouter <i>après</i> « Afin de faciliter la mise en œuvre de cette disposition, la structure porteuse du SAGE : », un point visant à : « Mobiliser les financements nécessaires pour inciter les acteurs à mettre en place de telles mesures ».</p> <p>Réponse du Comité de pilotage : Il est proposé d'ajouter que la structure porteuse du SAGE « Accompagne tous porteurs de projets dans la recherche de financement ».</p>	<p>Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0</p>
<p>REGLEMENT</p>		
<p>REGLEMENT ARTICLE 1 ARTICLE 2</p>	<p>La CCI de l'Oise demande que les articles 1 et 2 soient reformulés sur la base du fondement juridique 2°a) dans la même logique que l'art. 3.</p> <p>Réponse du Comité de pilotage : Ce fondement juridique peut être utilisé uniquement lorsque les opérations concernées entraînent des impacts cumulés significatifs qui peuvent être démontrés. Compte tenu du risque juridique, les membres du Comité de Pilotage ne souhaitent pas modifier le fondement juridique des articles 1 et 2.</p>	<p>Pour : 23 Contre : 1 (Mme THIPOUSE) Abstention : 0</p>
<p>REGLEMENT ARTICLE 5</p>	<p>Il est demandé de modifier la règle n°5 visant à interdire les opérations entraînant la création de nouveaux plans d'eau et l'extension de plans d'eau existants en lit majeur de portions du cours d'eau classées en 1^{ère} catégorie piscicole.</p> <p>Réponse du Comité de pilotage : Il est proposé d'ajouter dans la liste des ouvrages non concernés par cette règle : les aménagements hydrauliques.</p>	<p>Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0</p>
<p>REGLEMENT ARTICLE 6</p>	<p>La part fixée pour l'agriculture est inférieure aux besoins cumulés des irrigants en place. Elle ne permet pas d'accueillir de nouvelles demandes pour de nouveaux projets. Il est demandé de réviser la répartition du VMPO.</p> <p>Réponse du Comité de pilotage : Il est rappelé la décision de la CLE du 23/11/2017.</p>	<p>Pour : 22 Contre : 2 (MM. BRICOUT ET THIEBAUT) Abstention : 0</p>
<p>REGLEMENT ARTICLE 6</p>	<p>L'autorité environnementale recommande d'actualiser et de justifier la répartition du volume maximum prélevable objectif entre les différents usagers, dans un objectif de réduction des prélèvements.</p> <p>Réponse du Comité de pilotage : Il est rappelé la décision de la CLE du 23/11/2017. Les membres du Comité de Pilotage proposent de justifier la répartition du VMPO dans le règlement (article 6), le PAGD (QUANTITE-EQUI 9) et l'Évaluation Environnementale.</p>	<p>Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0</p>

- ✓ **Proposition soumise au vote :** intégration des remarques du Comité de Pilotage

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Il est demandé de supprimer les cartes liées aux zones humides, basées sur l'arrêté du 24 juin 2008, qui doit s'effacer au profit de la décision du Conseil d'État.

ATLAS
Cartes N°15

Réponse du Comité de pilotage : Il est proposé de modifier le titre et la légende en rappelant les critères utilisés.

Pour : 22
Contre : 2
(MM. BRICOUT ET THIEBAUT)
Abstention : 0

- ✓ **Proposition soumise au vote :** intégration des remarques du Comité de Pilotage

La Commission Locale de l'Eau,

Entendu, le rapport présenté par Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications apportées au projet de SAGE Oise-Aronde révisé,

VALIDE le projet de SAGE Oise-Aronde révisé,

DÉCIDE de lancer la participation du public par voie électronique.

Adopté à la majorité, suivant le détail ci-dessus par la Commission Locale de l'Eau,
Et ont, les membres présents, signé après lecture



Pour extrait conforme.
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire - Maire de Compiègne